

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUILLET 2020

Le Conseil municipal s'est réuni, **le mardi 21 juillet 2020, à 19h30**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil à Dinan) lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 15 juillet 2020.

Membres en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LECHIEN, Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Sylvaine CHENE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, David BRUNET, Stéphanie MISSIR, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

ÉTAIT EXCUSE : Michel FORGET (pouvoir à Joris SANSON)

SECRÉTAIRE : Joris SANSON

*

* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON comme secrétaire de séance.

Joris SANSON fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire donne quelques informations sur l'actualité avant de passer à l'ordre du jour :

- Le conseil d'installation des élus de Dinan agglomération s'est tenu le 16 juillet, la composition du bureau sera communiquée par mail au conseil municipal ;
- Concernant l'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, une communication va être faite dans la ville. M. le Maire annonce également qu'une réflexion est en cours sur l'obligation du port du masque dans les rues du centre-ville, cependant deux difficultés se présentent : le manque d'effectifs de police municipale pour faire respecter l'arrêté et le risque juridique de prendre un arrêté plus restrictif que celui de l'Etat. Certaines villes ont été attaquées par la Ligue des droits de l'Homme sur ce point. M. le Maire informera le conseil des décisions qui seront prises en fonction de l'évolution de la crise sanitaire ;
- La reprise de la circulation du virus engendre de nouvelles contraintes sanitaires, celles-ci ont amené certains organisateurs à annuler des manifestations estivales (marché de la place S-Sauveur, Défi du Jerzual, Jeudis du port, déambulations en ville...)

Mme MISSIR demande à M. le Maire s'il est possible d'aborder la question de la demande de saisine du conseil municipal par des administrés au sujet de la situation de certains migrants.

M. le Maire rappelle que les saisines du conseil ne sont possibles que sur des sujets relevant de la compétence du conseil municipal. Or, l'accueil des migrants relève de la compétence de l'Etat. M. le Maire précise qu'il a proposé aux requérants de les rencontrer à ce sujet.

Le relevé de décisions de la séance du 16 juin 2020 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 : FINANCES – Budget général et budgets annexes de la Commune Nouvelle de Dinan – Comptes de gestion du receveur

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SANSON et Mme CORBES) de déclarer que les comptes de gestion relatifs au budget principal de la Commune Nouvelle de Dinan et aux budgets annexes Port de Plaisance, Camping, Parkings souterrains et Revente d'énergie, dressés pour **l'exercice 2019** par le Trésorier de Dinan, Mme COLLIU, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019 pour le **budget principal** de la Commune Nouvelle de Dinan, donne les résultats budgétaires suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	15 927 156,60	19 821 388,84
DEPENSES	9 316 638,06	17 806 261,97
RESULTAT DE L'EXERCICE :	6 610 518,54	2 015 126,87
<i>Excédent</i>	<i>6 610 518,54</i>	<i>2 015 126,87</i>
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget principal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

RESULTAT D'EXECUTION	résultat à la clôture de l'exercice 2018	part affecté à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 3 623 797,61 €	- €	6 610 518,54 €	- €	2 986 720,93 €
Fonctionnement	4 032 240,89 €	4 032 240,89 €	2 015 126,87 €	- €	2 015 126,87 €
TOTAL	408 443,28 €	4 032 240,89 €	8 625 645,41 €	- €	5 001 847,80 €

Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019 pour le **budget annexe du Port de plaisance**, donne les résultats budgétaires suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	70 499,30	115 465,61
DEPENSES	51 008,22	77 022,30
RESULTAT DE L'EXERCICE :	19 491,08	38 443,31
<i>Excédent</i>	<i>19 491,08</i>	<i>38 443,31</i>
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe du Port de plaisance sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

RESULTAT D'EXECUTION	résultat à la clôture de l'exercice 2018	part affecté à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 5 806,03 €	- €	19 491,08 €	- €	13 685,05 €
Fonctionnement	52 677,88 €	- €	38 443,31 €	- €	91 121,19 €
TOTAL	46 871,85 €	- €	57 934,39 €	- €	104 806,24 €

Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019 pour le **budget annexe du camping municipal**, donne les résultats budgétaires suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	4 939,49	41 612,88
DEPENSES	5 276,08	33 570,99
RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 336,59	8 041,89
<i>Excédent</i>		<i>8 041,89</i>
<i>Déficit</i>	- <i>336,59</i>	

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

RESULTAT D'EXECUTION	résultat à la clôture de l'exercice 2018	part affecté à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 1 821,62 €	- €	- 336,59 €	- €	- 2 158,21 €
Fonctionnement	12 554,13 €	- €	8 041,89 €	- €	20 596,02 €
TOTAL	10 732,51 €	- €	7 705,30 €	- €	18 437,81 €

Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019 pour le **budget annexe des parkings souterrains**, donne les résultats budgétaires suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	321 233,53	638 058,17
DEPENSES	997 920,34	509 726,84
RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 676 686,81	128 331,33
<i>Excédent</i>		<i>128 331,33</i>
<i>Déficit</i>	- <i>676 686,81</i>	

Les résultats d'exécution du budget annexe des parkings souterrains sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

RESULTAT D'EXECUTION	résultat à la clôture de l'exercice 2018	part affecté à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 797 363,54 €	- €	- 676 686,81 €	- €	- 1 474 050,35 €
Fonctionnement	694 214,62 €	- €	128 331,33 €	- €	822 545,95 €
TOTAL	- 103 148,92 €	- €	- 548 355,48 €	- €	- 651 504,40 €

Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2019 pour le **budget annexe Revente d'énergie**, donne les résultats budgétaires suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES	12 253,72	13 719,24
DEPENSES	11 000,00	15 686,41
RESULTAT DE L'EXERCICE :	1 253,72	- 1 967,17
<i>Excédent</i>	1 253,72	
<i>Déficit</i>		- 1 967,17

Les résultats d'exécution du budget annexe Revente d'énergie sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

RESULTAT D'EXECUTION	résultat à la clôture de l'exercice 2018	part affecté à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	3 761,16 €	- €	1 253,72 €	- €	5 014,88 €
Fonctionnement	- 3 760,75 €	- €	- 1 967,17 €	- €	5 727,92 €
TOTAL	0,41 €	- €	- 713,45 €	- €	713,04 €

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, Mme MISSIR, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

M. le Maire quitte la salle pendant le vote des comptes administratifs, M. DEGRENNE prend la présidence.

Affaire n°2 - FINANCES – Budget général et budgets annexes de la Commune Nouvelle de DINAN – Comptes administratifs 2019 et affectation du résultat

Rapporteur : Didier DERU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et arrête** définitivement les Comptes Administratifs de l'exercice 2019 du budget général et des budgets annexes. Il décide de **maintenir la totalité de l'excédent de Fonctionnement dans cette même section.**

1 VOTE CONTRE est enregistré (M. de MELLON).

Le compte administratif 2019 s'est élevé pour la Commune :

- 17 806 261,97 € en dépenses de Fonctionnement
- 19 821 388,84 € en recettes de Fonctionnement

Permettant de dégager un résultat excédentaire de 2 015 126,87 € de fonctionnement de l'exercice 2018

- 9 316 638,06 € en dépenses d'Investissement
- 15 927 156,60 € en recettes d'Investissement

Entraînant un excédent de la section d'Investissement de 6 610 518,54 € qui permet de financer :

- Le déficit antérieur reporté de la section Investissement : 3 623 797,61 €
- Le solde des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2020 : 120 885,31 €.

Le résultat cumulé de la section Investissement s'élève donc à 2 865 835,62 €.

Le compte administratif constate un résultat de clôture positif de l'exercice 2019, pour le budget principal, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **2 015 126,87 €**.

Le résultat de la section d'Investissement est également excédentaire de **2 865 835,62 €**.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, Mme MISSIR, M. DEGRENE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

M. le Maire reprend la présidence.

Affaire n°3 – FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Modification

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SANSON, Mme CORBES et M. de MELLON) de modifier ainsi les AP/CP :

Programme	année		Montant AP	Répartition par Exercice				
				CP réalisés 2019	CP prévisionnels 2020	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels 2022	CP prévisionnels 2023
201922 HOSTELLERIE DES MOINES durée : 2019 à 2022	2019	AP	1 500 000 €	68 938 €	528 300 €	702 762 €	200 000 €	- €
		Proposition en BS	- €	- €	231 700 €	- 202 762 €	- 28 938 €	- €
		Total	1 500 000 €	68 938 €	760 000 €	500 000 €	171 062 €	- €
201923 SITE DU CLOS GASTEL durée : 2019 à 2022	2019	AP	400 000 €	31 966 €	38 000 €	230 034 €	100 000 €	- €
		Proposition en BS	- €	- €	22 000 €	- 190 034 €	168 034 €	- €
		Total	400 000 €	31 966 €	60 000 €	40 000 €	268 034 €	- €
201924 AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES CORDIERS durée : 2019 à 2021	2019	AP	935 000 €	- €	450 000 €	485 000 €	- €	- €
		Proposition en BS	- €	- €	- 375 000 €	375 000 €	- €	- €
		Total	935 000 €	- €	75 000 €	860 000 €	- €	- €
201951 PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS durée initiale : 2019 à 2020 durée modifiée : 2019 à 2021	2019	AP	500 000 €	124 128 €	186 700 €	189 172 €	- €	- €
		Proposition en BS	124 128 €	- €	63 300 €	60 828 €	- €	- €
		Total	624 128 €	124 128 €	250 000 €	250 000 €	- €	- €
201953 PROJET CHATEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE durée : 2019 à 2021	2019	AP	960 000 €	835 296 €	- €	124 704 €	- €	- €
		Proposition en BS	25 296 €	- €	150 000 €	- 124 704 €	- €	- €
		Total	985 296 €	835 296 €	150 000 €	- €	- €	- €
201986 MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE durée : 2019 à 2023	2019	AP	800 000 €	- €	240 000 €	410 000 €	150 000 €	- €
		Proposition en BS	- €	- €	- 215 000 €	- 10 000 €	150 000 €	75 000 €
		Total	800 000 €	- €	25 000 €	400 000 €	300 000 €	75 000 €
TOTAL DES AP/CP		AP	5 095 000 €	1 060 328 €	1 443 000 €	2 141 672 €	450 000 €	- €
		Proposition en BS	149 424 €	- €	- 123 000 €	- 91 672 €	289 096 €	75 000 €
		Total	5 244 424 €	1 060 328 €	1 320 000 €	2 050 000 €	739 096 €	75 000 €

La discussion entre Mme MISSIR, M. DERU, Mme MASSART, M. ORHANT, M. SACHET, M. de MELLON et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 - FINANCES – Budgets Commune et annexes – Décisions modificatives n°1 – Budgets supplémentaires 2020

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SANSON et Mme CORBES) :

1. d'adopter la décision modificative n° 1 portant budget supplémentaire du budget Commune 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DM 1
crédits budg. suppl.	1 676 016,87 €	1 875 926,04 €	3 551 942,91 €

2. d'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire du Port de Plaisance 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DM 1
crédits budg. suppl.	87 831,19 €	73 036,24 €	160 867,43 €

3. d'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire du Camping 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DM 1
crédits budg. suppl.	20 596,02 €	36 591,47 €	57 187,49 €

4. d'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire Parkings souterrains 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DM 1
crédits budg. suppl.	1 556 645,95 €	1 427 121,61 €	2 983 767,56 €

5. d'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire Revente d'énergie 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DM 1
crédits budg. suppl.	1 967,17 €	1 253,72 €	3 220,89 €

La discussion entre Mme MISSIR, M. DERU, Mme MASSART, M. ORHANT, M. SACHET, M. de MELLON et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 5 - FINANCES – Subvention exceptionnelle au club Dinan Rugby pour l'achat d'un mini bus

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'attribuer au club Dinan Rugby une subvention exceptionnelle de 5 000 € au titre de l'exercice 2020, afin de permettre l'achat d'un minibus.

La discussion entre M. TOUMINET, Mme PARIS, M. JOUNEAU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 6 - ATTRACTIVITE – Commission d'indemnisation amiable - Indemnisation des commerçants impactés par les travaux du quartier de la gare

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'approuver les montants des indemnisations proposés par la commission d'indemnisation amiable, à savoir :

- Dossier ROUXEL – Aux Délices D'Italie – Traiteur italien – 36 rue Carnot : 3 030 €
- Dossier FRERE – Pompes funèbres – 29 rue Carnot : 1 100 €
- Dossier EOUZAN – Cordonnerie de la Gare – 38 rue Carnot : 2 062 €

- Dossier BUSNEL – Tabac – Presse – 21 rue Carnot : 18 086 €

La discussion entre Mme MISSIR, M. ORHANT, M. DERU, M. HELLIO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 7 - CONSEIL MUNICIPAL – Droit à la formation des élus

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. d'adopter les conditions d'exercice et les orientations du droit à la formation des membres du Conseil Municipal tels que présentés ;
2. d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dites formations.

La discussion entre Mme MISSIR, Mme MIEL-GIRESSE, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 8 - DOMANIALITE – Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2020

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** de valider les termes de la convention de participation financière entre la Ville et la Gendarmerie nationale pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2020 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

La discussion entre Mme MISSIR, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 9 - MARCHES PUBLICS - Adhésion au groupement de commande de Dinan Agglomération portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes de Dinan Agglomération pour l'acquisition de masques.

La discussion entre Mme MISSIR et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 10 - BIBLIOTHEQUE – Bilan extension des horaires

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le bilan 2019,
2. d'approuver les plans de financement 2020 et 2021 de l'opération,

3. d'approuver la pérennisation du deuxième poste (cat. C) directement lié à l'extension des horaires d'ouverture, avec la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2020,
4. d'approuver les heures complémentaires nécessaires pour le renfort de l'accueil public (renouvellement des contrats de vacation sur la période septembre 2020 à juin 2021).

La discussion entre M. SANSON, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 11 - DEVELOPPEMENT DURABLE – Mise à jour de l'inventaire des cours d'eau

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** de valider les compléments d'inventaire de cours d'eau situés sur la commune de Léhon, au niveau du boisement situé au sud du quartier résidentiel du domaine de Clermont / Les Hauts de Clermont.

Affaire n° 12 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Place Sainte-Catherine – Cessions de terrains entre la Commune nouvelle de Dinan - Mme et M. Tartivel et M. Walrave

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SANSON, Mme CORBES) :

1. d'accepter un échange sans soulte des parcelles entre la Commune nouvelle de Dinan et M et Mme Tartivel.
2. de déclasser, sur la place Sainte-Catherine, une superficie de terrain de 29 m² du domaine public.
3. de classer dans le domaine public, sur la parcelle AR n°388, une bande de terrain de 18 m².
4. d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser les actes d'échange et de vente, l'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. de céder, sur la parcelle AR 394, à M. Walrave, une surface de terrain de 2m² à l'euro symbolique correspondant à l'emprise des marches de son habitation.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser l'acte, l'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge de la commune.

La discussion entre Mme MISSIR, M. TOUMINET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 13 - AFFAIRES GENERALES – Acquisition de la parcelle cadastrée AS 80 située 12, rue du Général de Gaulle à Dinan

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'acquérir à l'euro symbolique auprès de Mme de Quenetaïn la parcelle cadastrée AS 80 au 12, rue du général de Gaulle à Dinan.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la cédante.

L'affaire n°14 à l'ordre du jour - Vente d'un terrain nu situé dans le lotissement de la Conninais à Dinan - est reportée.

Affaire n° 14 - URBANISME - Dénomination d'une voie entre la rue du Guinefort et la rue de la Barrière

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** de dénommer la voie située entre la rue de la Barrière et la rue du Guinefort : allée Jeanne de Penthièvre.

La discussion entre Mme MISSIR, M. TOUMINET, Mme PARIS, M. SANSON et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 15 - URBANISME - Restauration de deux immeubles sis 39/41 rue du Jerzual - Demande de subvention de M. et Mme BARBARES!

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **34 VOIX POUR et 1 OPPOSITION** (Mme MISSIR) d'accorder à M. et Mme BARBARES! une subvention s'élevant à la somme de 2 000 €.

Affaire n° 16 - URBANISME - Réfection de toiture et des souches de cheminées de l'immeuble sis 10 rue de l'Ecole - Demande de subvention de M. VENE

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **34 VOIX POUR et 1 OPPOSITION** (Mme MISSIR) d'accorder à M. VENE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 €.

Affaire n° 17 - RESSOURCES HUMAINES – Mise en place de la prime exceptionnelle liée à la continuité des services pendant la période de confinement due à la pandémie COVID-19

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'adopter la proposition du Maire et d'instituer une prime exceptionnelle liée aux conséquences de la pandémie de COVID 19, plafonnée à 1 000 €,
2. De retenir les critères et les montants de référence précités pour son attribution,

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Affaire n° 18 - RESSOURCES HUMAINES – Recours au contrat d'apprentissage

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De valider le recours aux contrats d'apprentissage ;
2. De conclure dès à présent les contrats d'apprentissage pour les services espaces verts et communication ;
3. D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les établissements de formation de ces apprentis ;
4. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Affaire n° 19- RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et des emplois non-permanents à compter du 1^{er} août 2020, tels que présentés en séance.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par les articles 3-1, 3, 1° et 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.
M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Affaire n°20 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire depuis le 26 mai 2020.

DECISIONS DU MAIRE 2020			
Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2020/13	26/05/2020	Marchés travaux dans les écoles - Marché de 171 667 €	26/06/2020
2020/14	26/05/2020	Marchés contrôles périodiques - Marché (installation électrique, SSi ..72 695 €, installation gaz 7 800 €, ascenseurs 4 870 €, portes auto 5 100 €)	28/06/2020
2020/15	18/06/2020	Tarifs vente masques monuments (0.95 € le masque et livre exposition crêpes galettes 19.90 €)	29/06/2020

Et de celles prises fin 2019 et début 2020, qui avaient été communiquées aux élus dans le cadre de l'information sur la gestion de la crise sanitaire mais ne l'avaient pas été dans le cadre du conseil municipal.

DECISIONS DU MAIRE - 2019			
Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2019/29	19/12/2019	Tarifs municipaux 2020	20/12/2019
2019/30	19/12/2019	Emprunt auprès du crédit agricole de 3 800 000 €	20/12/2019
DECISIONS DU MAIRE - 2020			
Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2020/01	22/01/2020	Maintenance éclairage public – Foyer V943 pour 1 130 €	28/01/2020
2020/02	22/01/2020	Eclairage public Parvis Gare (Projecteurs supplémentaires) pour 26 000 €	28/01/2020
2020/03	23/01/2020	Effacement des réseaux téléphoniques rue du Colombier et rue Charles Beslay pour 12 800 €	28/01/2020
2020/04	23/01/2020	Aménagement de l'éclairage public rue du Colombier et rue Charles Beslay pour 35 000 €	28/01/2020
2020/05	05/03/2020	Tarifs château 2020	24/03/2020
2020/06	05/03/2020	Suppression régie Recettes parkings souterrains	24/03/2020
2020/07	05/03/2020	Avenant n°1 Régie Recettes Parkings	24/03/2020
2020/08	07/04/2020	Crise sanitaire covid-19 - annulations et réductions des loyers de mars et avril 2020 / Annulé par la DEC2020-09	09/04/2020
2020/09	23/04/2020	Modification Crise sanitaire covid-19 - annulations et réductions des loyers de mars et avril 2020	18/05/2020
2020/10	22/04/2020	Effacement des réseaux téléphoniques impasse Charles Beslay pour 5 900 €	24/04/2020

2020/11	22/04/2020	Eclairage public impasse Charles Beslay pour 7 776 €	24/04/2020
2020/12	13/05/2020	Crise sanitaire covid-19 - annulations et réductions des loyers de juin 2020	18/05/2020

VOEU – Soutien au centre hospitalier René Pléven

Rapporteur : M. le Maire

Le groupe Dinan diver'Cit  et celui de la majorit  ont pr sent  chacun un v eu en soutien pour l'h pital de Dinan et sa maternit . Afin que le message soit plus fort et soutenu par l'ensemble du conseil municipal de Dinan, le groupe Dinan diver'Cit  vote le v eu pr sent  par la majorit .

Le conseil municipal, apr s en avoir d lib r , d cide   **l'UNANIMITE** de voter le v eu suivant :

Consid rant les besoins du territoire et son  volution d mographique, le Conseil municipal de Dinan r affirme son attachement au maintien d'une maternit  de plein exercice   l'H pital de Dinan.

Il demande avec force   l'ARS et   la Direction du GHT que soit donn s   cette maternit  les moyens de son fonctionnement.

Il demande, par ailleurs, que l'H pital de Dinan dispose des moyens humains et mat riels indispensables   son d veloppement.

L'ordre du jour est  puis .

Monsieur le Maire pr cise que la prochaine r union du Conseil municipal se tiendra le mardi 13 octobre   19h30, salle de Conseil de Dinan agglom ration.

La s ance est lev e   23 heures.